

Concours section : 2e concours d'accès

Epreuve matière : Cas pratique CIVIL

N° Anonymat

WHTZR344 DP

Nombre de pages : 8

16.5 / 20

Concours : 2^e Concours ENM 2021

Epreuve : Cas Pratique civil - procédure civile

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



I - Sur le cautionnement de Monique Merlin du prêt consenti par le Crédit Agricole à la SCEA.

a -

Sur la validité du cautionnement

Il s'agit d'un cautionnement consenti par une personne physique, Monique Merlin alors qu'il est encore fonctionnaire - Monique Merlin est donc un consommateur. La SCEA est une société civile d'exploitation agricole.

Le consentement de prêt est une condition nécessaire à la validité du consentement de cautionnement en vertu de l'article 2291 du code civil.

Les conditions de validité de droit commun des contrats sont respectées, capacité, consentement et objet.

Les conditions de validité du cautionnement spécifiques

Le cautionnement doit être express et ne peut être étendu au delà des sommes contractées par le débiteur principal.

En l'espèce, M. Merlin a pris caution par mention écrite d'une somme de 350.000 € n'excédant pas le coût du prêt avec les intérêts n'levant à 360.000 euros.

N°

A.1.8

En s'engageant comme caution blidere M. Merlin rendue au bénéfice du débiteur prévue à l'article 2298 du code civil

De même, en vertu de l'article 2303 du code civil, M. Merlin ne pourra pas exercer sur droit au bénéfice de dirigeant une qu'il a contracté la cautionne ment solidairement.

L'établissement de crédit a une obligation de mise en garde à l'égard de la caution. Il s'agit de l'obligation de l'informer de l'étendue de son engagement, au regard de ses moyens financiers. Cette obligation est due au particulier profane. Les juges disent exercer un contrôle concit du statut de la caution.

En l'espèce M. Merlin est une caution aveugle dans le sens où il ne porte caution d'un patrimoine à la société dont il est le gérant.

L'établissement de crédit doit exercer un contrôle de proportionnalité au moment de la fixation du contrat de cautionnement en vertu de l'article L332-1 du code de la consommation.

La section du défaut de contrôle de proportionnalité et l'impossibilité du créancier professionnel de se prévaloir de la cautionnement, sauf si au cours d'exécution du contrat la perte moindre de la caution augmente et permet de faire face à ses obligations de caution.

En l'espèce M. Merlin a vendu un bien immobilier qu'il détient en copropriété avec sa femme, ~~à~~ en 2018. Au moment de la conclusion du contrat de cautionnement, M. Merlin est propriétaire de cet appartement. Cet appartement pouvait constituer au moment de la conclusion du contrat de cautionnement un patrimoine pouvant garantir la cautionnement.

L'établissement de crédit est débiteur de diverses obligations d'information de la caution.

En application de l'article 2293, l'établissement de crédit doit informer la caution annuellement du montant dûment payement de la créance et de ses accessoires.

La section en cause pour ce défaut d'information est la date limite de tous les accessoires de la dette, fin et pénalités.

En l'espèce, le banquier n'a pas informé M. Merlin des obligations contenues à l'article 2293, ainsi, il pourra s'asseoir au défaut devant le cour d'appel à moyen.

En vertu de l'article L333-1 du code de la consommation, l'établissement de crédit doit informer la caution de la défaillance du débiteur dès le premier incident.

Ce défaut d'information est renforcé par l'article L343-5 du même code par la date limite des pénalités et intérêts de retard et chés.

En l'espèce, le banquier n'a pas procédé à cette information qui constitue un moyen de défense pour M. Merlin.

Il sera difficile pour M. Merlin d'échapper au paiement du montant du prêt. Il pourra peut-être s'échapper à celui des pénalités et intérêts.

b -

Sous attendue la signification de la décision, le crédit Agricole a relevé appel le 10 mai 2021 dans les termes suivants "Appel dirigé contre l'ensemble du dispositif du règlement".
M. Merlin n'a pas d'avocat.

Le délai d'appel court à compter de la signification de la décision à la partie demandante.
Le délai est d'un mois au moins courant.

en vertu de l'article 538 du code de procédure civile.

La sanction est l'irrecevabilité de l'appel.

En vertu de l'article 542 du CPC l'appel consiste en la critique du jugement rendu par une juridiction de première instance. C'est une voie de réformulation ou d'annulation.

En vertu de l'article 543 CPC l'appel est ouvert en toute matière.

L'article 546 CPC dispose que le perdant qui fait appel doit avoir intérêt.

La sanction et l'irrecevabilité de l'appel

Toutes les pertes en première instance peuvent être jetées appel si elles ont un intérêt.

Le délai de recours est de 5000 jours pour le cœur d'appel.

En vertu de l'article 561 CPC l'appel a un effet dévolatif.

Et l'article 562 CPC impose aux perdants appellants de délivrer expressément à la cour les chefs du jugement critiqués.

Les appellants ne peuvent faire un appel total sans mentionner expressément les chefs de jugement sur ces motifs qu'ils critiquent. La sanction est que le cœur d'appel n'est pas saisi.

Sauf à ce que l'appel tende à l'annulation du jugement.

En l'espèce l'appel de la banque n'a pas d'effet dévolatif et ne saisit pas le cœur d'appel.

C'est un appel total. La cour devra le relever d'office.

En vertu des articles 563 et 566 CPC les perdants peuvent délivrer des moyens nouveaux mais pas de prétentions nouvelles. La sanction est l'irrecevabilité.

Concours section : 2e concours d'accès

Epreuve matière : Cas pratique CIVIL

N° Anonymat

WHTZR344 DP

Nombre de pages : 8

16.5 / 20

Concours : 2^e Concours ENM 2021

Epreuve : Cas Pratique civil - procédure civile

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



Devant le cour d'appel la procédure est fixé et
le ministère d'avocat obligatoire.

Les conditions de forme de l'acte d'appel sont prouvées
aux articles 901 et suivants du CPC à peine de
nullité.

C'est une nullité de forme déjouable soit dans
le délai d'appel soit jusqu'au dépôt de premières
conclusions de l'appelant.

Il s'agit du ministère d'avocat obligatoire, rédaction de
la cour d'appel même, les chefs de jugement enlignés,
elle doit être signée par l'avocat et accompagnée
d'une copie de la décision dudit appel.

L'appelant doit signifier la déclaration d'appel
à l'intérieur des délais d'un mois à compter
de l'avis d'enregistrement de la déclaration d'appel envoyé
par le greffe, la section et le caducité de la
déclaration d'appel.

L'appelant doit déposer ses conclusions au greffe dans
un délai de 3 mois à compter de la date où il a
entériné l'appel en vertu de l'article 908 du CPC.

A défaut, la section et le caducité

et l'intérieur d'un délai de 3 mois
pour conclure à partir de notification des conclusions

N°
S.I.P.

de l'appelant (909 CPC)

la section et l'irrecevabilité de ses conclusions et pièces.

Les conclusions doivent accompagner le dépôt pour l'appelant.

Les conclusions doivent être accompagnées d'un bordereau de communication de pièces.

En matière sans réparation obligatoire, ce qui n'est pas le cas pour le dépôt rapportant la banque à M. Merlin, la déclaration d'appel est faite par lettre recommandée avec accusé de réception devant le Greffe compétente (B3Z).

II -

a - et b -

Le chêne, seul bâtiment qui semblait en bon état, a présenté des traces d'infestation importante en juillet 2020 et mars 2021.

Une expertise démontre que ces dérives sont anciennes et provoquées par la sécheresse du bâtiment.

Le père avait acheté en 2013 le bâtiment à M. Bourguignon pour 80.000 €.

Ce dernier l'avait acheté en 1980 à M. Corbiere qui avait déclaré dans l'acte de vente avoir fait réaliser l'importante réparation à la toiture.

Il s'agit de 2. ventes d'un immeuble entre deux professionnels pour celles de 2013 et celle de 1980.

M. Merlin renouvelle les dérives sur le bâtiment alors qu'il a acheté. Il y a donc eu un transfert de propriété. En matière de chêne de contres-droit l'objet est un transfert de propriété, le dernier acquéreur possède des actions directes en garantie contre le précédent vendeur, en l'espèce. Arrêt Bezine.

Le bâtiment ressemble au vice, ce qui le rend impropre à son usage normal.

L'article 1641 du code civil oblige le vendeur à une garantie en raison de la présence d'un vice, ce qui démontre la volonté de connaissance.

Cette garantie exclut le garantie de l'article 1604 du code civil, la dolosité confirmée. C'est une exclusion天国的elle.

De même, les ventes entre professionnels excluent la garantie de conformité du code de la consommation.

Il semblerait que M. Corbière soit plus relâchable que le successeur de M. Bouguignon.

M. Merlin peut agir via une action directe en vice caché contre Maurice Corbière.

Il existe bien un vice, d'importante importance qui rendent le bâtiment impropre.

Le vice est caché, puisque M. Merlin le découvre en janvier 2020 et mars 2021 alors que l'expérimenté indique qu'il est ancien.

Le vice rend le bâtiment impropre à son usage normal.

Il semblerait en outre que M. Corbière soit de mauvaise foi.

M. Merlin a le choix entre une action réstitutive et une action redhibitorie en vertu de l'article 1644 du code civil.

L'action redhibitorie tend à une restitution de la chose au vendeur contre le prix.

L'action réstitutive tend à ce que le vendeur rende à l'acheteur une partie du prix.

En l'état, M. Merlin a le choix de l'aktion et il devrait plutôt choisir l'aktion est méritue afin de récupérer de l'argent pour exécuter les travaux.

En vertu de l'article 1645 du code civil, si M. Merlin réussit à démontrer la mauvaise foi du vendeur, il pourra obtenir des dommages et intérêts supplémentaires. Cette action indépendante est autorisée.

M. Merlin dispose d'un délai de deux ans à compter de l'opération pour réclamer.

Il s'est engagé en janvier 2020 et mars 2021 des vices, alors il saura jusqu'en janvier 2022 pour réclamer contre M. Gorlier par une action directe en vices cachés.

M. Merlin fait son intention au sujet de vente conclue entre M. Gorlier et M. Bruguière; dol punitif.